nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 janvier 2023

TRANSACTION VENTE

	Habitations / Bureaux / Terrains		
Montant de la transaction :	Mandat SIMPLE	NESTENN PARTENAIRE	NESTENN
Inférieur à 120 000 €	8%	7%	
De 120 001 € à 199 999 €	6.5%	6%	
De 200 000 € à 289 999 €	6%	5.5%	5%
De 290 000 € à 419 999 €	5.5%	5%	4.5%
De 420 000 € à 649 999 €	5%	4.5%	4%
Au-delà de 649 999 €	4%	3.5%	

FORFAIT GARAGE / PLACE DE PARKING : **4500 € TTC**

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

PART BAILLEUR	PART PRENEUR
10%TTC du montant du loyer annuel HT et HC (forfait mini 1000€ TTC)	30%TTC du montant du loyer annuel HT et HC (forfait mini 1000€ TTC)

GESTION LOCATIVE

Base d'application du barême	Prix
Gestion complète de l'appartement	7 % TTC du loyer charges comprises
Assurance loyers impayés	2.50 % TTC du loyer charges comprises
Aide à la déclaration des revenus fonciers	60 € TTC / an

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.